

Présents :

Mr HILDEBRANDT - Chef DPES

Mr ASTOURNE - IEN ASH

Mme OUESLATI - DES3

Mr PAUSE - DSM2

Mme GLEIZE –en charge des commissions

PIAL et AESH

La mise en place du PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) est progressive dans notre département. Plusieurs établissements ont d'ores et déjà été contactés par le rectorat afin de définir les détails et les critères de mise en place de ce PIAL. **Nous savons aujourd'hui qu'il y aura 14 PIAL au total notamment dans 6 écoles, 6 collèges et 2 lycées.**

Les établissements concernés par le PIAL devront respecter certains critères. Notamment ils devront compter un nombre important d'AESH affectés dans le secteur et être doté d'une ULIS. Les AESH et les parents d'élève en situation d'handicap recevront un courrier afin de leur expliquer le fonctionnement de ce dispositif. Mr Astourne nous précise que **le PIAL sera un outil qui permettra de valoriser les compétences des AESH**, puisqu'il permettra d'affecter ces derniers selon leur profil respectif (exemple : un AESH ayant le LSF sera affecté avec un élève sourd). Un bilan est déjà prévu en mai afin de réajuster les modalités de gestion de ce pôle. Mr Astourne nous confie qu'il attend la sortie de la loi afin de nous annoncer des mesures concrètes. Cependant il nous a informé que des **référents AESH seront certainement mis en place dans les PIAL**. Ces postes de référent AESH seront assurés par des AESH eux-mêmes, il y aura donc des appels à candidature.

Formation autisme : une session de formation sur l'autisme sera de nouveau mise en place cette année, elle durera entre 10 et 15 jours et se déroulera lors des petites vacances.

ENSAP : tous les contractuels de l'éducation nationale et notamment les AESH ne peuvent toujours pas se connecter à l'ENSAP afin de consulter leurs fiches de paie. L'administration nous indique qu'il faut encore patienter afin de pouvoir utiliser cette application. Le Sgen-CFDT Réunion vous indiquera comment et à quel moment vous pourrez utiliser ce dispositif.

Jour de fractionnement

Le Sgen-CFDT Réunion a interpellé l'administration au sujet des jours de fractionnement qui doivent être appliqués aux AESH et aux AED (1593 heures au lieu des 1607h actuelles pour un temps plein). L'administration a déjà interpellé les chefs d'établissement afin qu'ils fassent les changements au niveau des emplois du temps. Notre question se portait ensuite sur une éventuelle régularisation de ces jours de fractionnement. L'administration nous a répondu qu'elle reviendra vers nous afin de nous apporter une réponse concrète.

Maintien indemnité compensatrice CSG

La décision a été prise mercredi dernier au CTM de **rétablir l'indemnité compensatrice CSG sur les contrats AESH**. L'administration nous précise qu'elle attend de recevoir une circulaire officielle du ministère afin d'obtenir les infos. La DES rebondit et nous informe qu'elle n'a tjs pas reçu la nouvelle circulaire concernant la revalorisation du SMIC de janvier 2019 et la nouvelle grille indiciaire des AESH.

Changement d'indice tous les 3 ans à la signature du CDI

Le Sgen-CFDT a abordé ensuite le changement d'indice lié à l'évolution de carrière des AESH. Comme vous le savez, les AESH bénéficient d'une augmentation allant jusqu'à 6 points et ce tous les 3 ans à la signature du CDI, respectant ainsi une grille indiciaire. **La DES nous confirme qu'il n'y a aucune démarche à faire, car cette évolution est gérée automatiquement par le service compétent au rectorat (la DS1)**. Le Sgen vous conseille toutefois de faire une demande si vous voyez qu'il n'y a aucun changement effectifs sur votre fiche de paye au bout de 3 ans.



RÉUNION

AED : des contrats jusqu'au 31 août

Le Sgen-CFDT Réunion a insisté sur le fait de mettre en place des contrats AED jusqu'au 31 août afin d'éviter que nos collègues AED aient une interruption de salaire. La DSM nous informe que le problème sera réglé au mois de juin 2020. Le Sgen-CFDT Réunion a interpellé la DSM en lui demandant de trouver une solution pour cette année 2019 car **il est inacceptable que les AED aient encore une fois une interruption de salaire**. L'administration répond en nous informant qu'il y aura justement un groupe de travail qui aura lieu avant les vacances de mars afin de trouver des solutions pour que le scénario ne se reproduise plus cette année.

Vadémécum AESH

Le vadémécum est toujours en cours de création. L'administration nous confie qu'elle veut attendre les différents changements prévus cette année afin de les intégrer dans le vadémécum. La DES nous informe ensuite que la communication entre les personnels et l'administration se fera uniquement par le biais des messageries académiques.

Vadémécum AED

Le vadémécum des AED est en cours d'actualisation. Plusieurs réunions de consultations entre les différents partenaires sont prévues. Le SGEN-CFDT s'est proposé de suivre les différentes étapes et d'être force de propositions afin de contribuer à un vadémécum qui sera au plus proche de la réalité de terrain. Ce vadémécum sera effectif dès la rentrée d'aout 2019.

PEC

L'administration nous confirme que **le renouvellement des contrats PEC de 12 mois est rare et n'est plus automatique**. En effet, depuis la modification des modalités de recrutement des AESH de droit public **c'est-à-dire 9 mois au lieu des 2 années**, l'ASH convoque les AESH PEC avant la fin des 12 mois. A la suite de ces entretiens les AESH seront contactés s'ils obtiennent un avis favorable. L'administration insiste sur le fait que ce ne sont pas les personnes qui sont repris systématiquement mais que ce sont les postes qui sont transformés en fonction des dotations reçus par le ministère.

Pour finir, la DES souhaite nous rencontrer lors de réunions régulières. Le Sgen-CFDT a répondu favorablement à cette proposition puisque ces dernières nous permettront de mieux défendre nos **ADHERENTS**.

Le Sgen-CFDT Réunion vous demande de rester informer car d'importants changements auront lieu pour les AESH très bientôt. En effet, un grand chantier a débuté depuis quelques mois, un projet de loi a été proposé par le député Mr BOUILLON. Le ministère a tranché et annoncera le 11 février la loi définitive. Nous savons d'ores et déjà que tous les AESH de droit public auront 2 cdd de 3 ans avant le CDI, au lieu de 6 CDD d'1 an aujourd'hui. Il y aura également plus de précisions sur les PIAL. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer en temps voulu dès que nous aurons plus d'informations.

Bien cordialement

Vos représentants AESH et AED